

Boulodrome

Le boulodrome peut être utilisé par :

1. Les deux associations prioritaires de Saint-Vérand :
    - l'amicale Boules
    - le club des Joyeux Dauphinois

1. Les Saint-Vérannais, s'il n'est pas utilisé par les associations



Le bâtiment

L'utilisation du bâtiment est exclusivement réservée aux associations pour permettre leur bon fonctionnement.



Règles d'utilisation du boulodrome

- On accède au boulodrome par la droite du batiment.
- On entre sur les jeux par la droite par les accès prévus à cet effet
- Les numéros de jeux sont inscrits sur la zone de jeu à la gauche du batiment.



Numérotation des pistes

Les jeux de 1 à 10 sont réservés pour la Lyonnaise et ont besoin d'un terrain parfaitement plat et qui, à cet effet, sont entretenus par l'association.

Les jeux de 11 à 16 sont réservés pour la Pétanque et n'ont pas les mêmes contraintes pour permettre de jouer.